

REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE :
LES SIMULATIONS EFFECTUEES PAR LE MINISTERE DE L'ECONOMIE
EN FONCTION DES SCENARII DES ASSOCIATIONS D'ELUS, DES ORGANISATIONS
REPRESENTANT LES ENTREPRISES, DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ET DU GOUVERNEMENT

▪ Au cours de quatre **réunions techniques** organisées en mai et juin au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, les **associations d'élus** ont demandé diverses **simulations**, afin de connaître les **conséquences** des scénarii qu'elles proposaient.

Elles souhaitaient en particulier disposer d'informations précises sur les **transferts de charge fiscale entre entreprises**, en fonction des propositions que les associations effectuaient. Il était demandé que ces transferts soient exprimés en **taux d'effort (rapport entre leur cotisation totale actuelle et future - incluant le foncier et la valeur ajoutée - et leur valeur ajoutée totale)**.

▪ Les **simulations** datées du **16 juin** sont beaucoup **moins détaillées**, dans la mesure où l'on connaît, pour chaque scénario, le **nombre total d'entreprises gagnantes ou perdantes** par secteur d'activités, le **montant global des gains ou des pertes**, mais **pas le niveau de ceux-ci en taux d'effort comparés** (avant et après la réforme). Ce sont ces simulations qui font l'objet de la **présentation ci-après**, ainsi que celle demandée par la **mission d'information** de la **Commission des finances de l'Assemblée Nationale**, et celle correspondant à l'**hypothèse de travail** présentée par le **Gouvernement** le **8 juillet**.

SOMMAIRE

LA PRESENTATION DES SCENARII SIMULES	2
LE POIDS ACTUEL DES EBM DANS L'ASSIETTE DE LA TP, PAR SECTEUR D'ACTIVITES	3
L'IMPACT BUDGETAIRE DES DIFFERENTS SCENARII (LA SITUATION DE REFERENCE CORRESPOND A LA TAXATION TP SUR LA BASE DES DONNEES 2007, SANS EVOLUTION DE BASES NI DE TAUX)	3
L'IMPACT SECTORIEL DES DIFFERENTS SCENARII	4
L'IMPACT DES DIFFERENTS SCENARII PAR TAILLE D'ENTREPRISES	4
LES TRANSFERTS SECTORIELS ENTRE ENTREPRISES :	5
- SUPPRESSION DES EBM.....	5
- UNE OPTION DE MISE EN ŒUVRE DES HYPOTHESES PRESENTEES LE 10 AVRIL PAR LE GOUVERNEMENT	5
- 1 ^{ER} SCENARIO SIMULE A LA DEMANDE DES ASSOCIATIONS D'ELUS (TAUX DE COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE : 1,67 %)	6
- 2 ^{EME} SCENARIO SIMULE A LA DEMANDE DES ASSOCIATIONS D'ELUS (TAUX DE COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE : 1,19 %)	6
- SCENARIO SIMULE A LA DEMANDE DES ORGANISATIONS PATRONALES (PLAFONNEMENT A 1,5 % DE LA VALEUR AJOUTEE A TOUTES LES ENTREPRISES).....	7
- SCENARIO SIMULE A LA DEMANDE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE (CONTRIBUTION « VALEUR AJOUTEE » A 1,5 % APPLICABLE A TOUTES LES ENTREPRISES DONT LE CA EST SUPERIEUR A 152.500 EUROS - TAUX PROGRESSIF -)	7

GLOSSAIRE

TP	Taxe professionnelle Aujourd'hui constituée de deux parts, l'une foncière, l'autre assise sur les EBM
EBM	Équipements et biens mobiliers
VA	Valeur ajoutée
CMTTP	Cotisation minimale sur la valeur ajoutée Y sont aujourd'hui assujetties les entreprises de plus de 7,6 millions d'euros de chiffre d'affaires . Elle est égale à la différence , si elle est positive, entre 1,5 % de la VA de l'entreprise et la cotisation de TP due par l'entreprise.
BNC	Bénéfices non commerciaux
PVA	Plafonnement au titre de la valeur ajoutée (la TP due par une entreprise plus, le cas échéant, sa cotisation de CMTTP, ne peut être supérieure à 3,5 % de la VA de l'entreprise).

LA PRESENTATION DES SCENARIIS SIMULES

scénario	suppression des EBM de l'assiette de la TP	maintien de la part foncière de la TP	contribution sur la VA	champ de la contribution sur la VA	taux de la contribution sur la VA	plafonnement TP foncière + contribution sur la VA
suppression des EBM (équipements et biens mobiliers)	oui	oui	maintien d'une CMTP (cotisation minimale sur la valeur ajoutée) différentielle	entreprises dont le CA (chiffre d'affaires) est > 7,6 M€	1,5 % pour toutes les entreprises assujetties	maintien de la situation actuelle (PVA à 3,5 % de la VA)
1^{ère} simulation réalisée à la demande des associations d'élus locaux	oui	oui	- suppression de la CMTP - instauration d'une contribution sur la VA (CVA) indépendante de la TP foncière résiduelle	toutes entreprises sauf : - entreprises dont CA < 305.00 € - artisans et coopératives agricoles, entreprises au BNC imposées sur leurs recettes	1,67 % pour toutes les entreprises assujetties	suppression du PVA
2^{ème} simulation réalisée à la demande des associations d'élus locaux	oui	oui	- suppression de la CMTP - instauration d'une contribution sur la VA (CVA) indépendante de la TP foncière résiduelle	toutes entreprises sauf : - entreprises dont CA < 305.000 € - artisans et coopératives agricoles, - entreprises au BNC imposées sur leurs recettes	1,19 % pour toutes les entreprises assujetties	suppression du PVA
simulation réalisée à la demande des organisations patronales	oui	oui	maintien d'une CMTP différentielle	maintien de la situation actuelle (entreprises dont CA < 7,6 M€)	1,5 % pour toutes les entreprises assujetties	abaissement du PVA à 1,5 % de la VA pour toutes les entreprises, quel que soit leur CA
simulation demandée par la mission d'information de l'Assemblée Nationale	oui (et suppression de la fraction recettes)	oui (avec réduction de 15% des assiettes des établissements industriels)	instauration d'une contribution sur la VA autonome	entreprises dont le CA est > 152.500 €, sauf artisans et coopératives agricoles	1,5 % au-delà de 2 M€ de CA taux progressif de 152.500 € à 2 M€ de CA abattement de 1500 € si CA < 5 M€	plafonnement TAE à 2% de la VA plafonnement CVA à 1,5% de la VA
simulation hypothèse de travail du Gouvernement présentée le 8 juillet	oui (sans suppression de la fraction recettes)	oui (avec réduction de 15 % des assiettes des établissements industriels)	instauration d'une contribution sur la VA autonome	entreprises dont le CA est > 152.500 €, sauf artisans, coopératives agricoles et BNC imposés sur leurs recettes	- 0 % jusqu'à 500.000 € de CA - de 0 % à 0,5 % de 500.000 € à 3 millions - de 0,5 % à 1,4 % de 3 à 10 millions €, - de 1,4 % à 1,5 % de 10 à 50 millions - 1,5 % au-delà de 50 millions	maintien du PVA actuel à 3,5 %

LE POIDS ACTUEL DES EBM DANS L'ASSIETTE DE LA TP, PAR SECTEUR D'ACTIVITES

Secteur d'activités (chiffres 2007)	Nombre d'entreprises imposées à la TP	Nombre d'établiss. imposés à la TP	Bases brutes imposées à la TP (millions d'€)	EBM (en % des bases brutes imposées)	cotisation totale (TP - PVA + CMTP) en 2007
a. agriculture, sylviculture, pêche	34.401	54.170	989	94 %	91
b. industries agricoles et alimentaires	51.448	71.855	7.301	82 %	988
c. industries des biens consommables	46.922	71.164	5.404	81 %	924
d. industrie automobile	1.754	2.716	6.750	90 %	594
e. industries des biens d'équipement	35.417	47.842	6.419	81 %	1.130
f. industries des biens intermédiaires	49.686	76.117	23.735	87 %	2.683
g. énergie	2.664	62.685	9.790	76 %	1.556
h. construction	291.485	411.194	5.668	91 %	1.218
i. commerce	441.150	771.704	16.951	72 %	3.532
j. transports	70.571	124.208	12.781	85 %	1.890
k. activités financières	28.363	80.121	3.493	76 %	1.690
l. activités immobilières	150.091	280.228	1.144	59 %	411
m. services aux entreprises	338.849	541.046	18.226	83 %	4.772
n. services aux particuliers	267.837	397.170	5.575	72 %	1.020
o. éducation, santé, action sociale	316.541	393.311	4.141	33 %	883
p. administration	51.045	59.265	744	48 %	119
q. autres activités	710.406	19.594	334	77 %	1.290
tous secteurs	2.888.633	3.494.390	129.445	80 %	24.793

Source : document ministère de l'Économie du 16 juin 2009 (à partir du fichier des établissements imposés à la TP en 2007)

**L'IMPACT BUDGETAIRE DES DIFFERENTS SCENARI
(LA SITUATION DE REFERENCE CORRESPOND A LA TAXATION TP SUR LA BASE DES DONNEES 2007,
SANS EVOLUTION DE BASES NI DE TAUX)**

(en milliards d'euros)	TP (nette de PVA) et CMTP / CVA		gain brut pour les entreprises	gain (net d'IS) pour les entreprises
	avant	après		
suppression des EBM	24,8	13,8	- 11,0	- 8,3
1 ^{ère} simulation réalisée à la demande des associations d'élus locaux (VA x 1,67 %)	24,8	23,4	- 1,4	- 1,1
2 ^{ème} simulation réalisée à la demande des associations d'élus locaux (VA x 1,19 %)	24,8	18,6	- 6,2	- 4,7
simulation réalisée à la demande des organisations patronales	24,8	12,7	- 12,1	- 9,1
simulation réalisée à la demande de l'Assemblée Nationale	24,8	18,1	- 6,7	- 5,0
simulation hypothèse de travail du Gouvernement présentée le 8 juillet	24,8	16,4	- 8,4	- 6,3

L'IMPACT SECTORIEL DES DIFFERENTS SCENARI

Secteurs d'activités	variation de la cotisation totale de TP par rapport à la situation de référence					
	suppression des EBM	1 ^{ère} simulation réalisée à la demande des associations d'élus locaux	2 ^{ème} simulation réalisée à la demande des associations d'élus locaux	simulation réalisée à la demande des organisations patronales	simulation réalisée à la demande de l'Assemblée Nationale	simulation hypothèse de travail du Gouvernement du 8 juillet
a. agriculture, sylviculture, pêche	- 55,7 %	+ 15 %	- 12 %	- 57 %	- 31 %	- 46 %
b. industries agricoles et alimentaires	- 53,9 %	- 19 %	- 33 %	- 58 %	- 35 %	- 40 %
c. industrie biens de consommation	- 40,6 %	- 3 %	- 24 %	- 43 %	- 19 %	- 27 %
d. industrie automobile	- 47,6 %	- 20 %	- 35 %	- 53 %	- 31 %	- 35 %
e. industrie biens d'équipement	- 41,9 %	- 1 %	- 23 %	- 45 %	- 18 %	- 27 %
f. industries biens intermédiaires	- 56,0 %	- 21 %	- 36 %	- 59 %	- 35 %	- 42 %
g. énergie	- 57,4 %	- 29 %	- 39 %	- 68 %	- 39 %	- 41 %
h. construction	- 58,0 %	+ 8 %	- 18 %	- 60 %	- 32 %	- 48 %
i. commerce	- 42,1 %	+ 9 %	- 14 %	- 46 %	- 15 %	- 25 %
j. transports	- 50,9 %	- 16 %	- 33 %	- 56 %	- 30 %	- 37 %
k. activités financières	- 10,8 %	+ 18 %	- 12 %	- 12 %	+ 4 %	- 5 %
l. activités immobilières	- 27,1 %	+ 45 %	+ 12 %	- 33 %	+ 1 %	- 16 %
m. services aux entreprises	- 43,2 %	- 6 %	- 28 %	- 46 %	- 26 %	- 33 %
n. services aux particuliers	- 47,5 %	+ 7 %	- 14 %	- 54 %	- 28 %	- 38 %
o. éducation, santé, action sociale	- 23,1 %	+ 9 %	- 2 %	- 47 %	- 56 %	- 16 %
p. administration	- 17,1 %	+ 28 %	+ 14 %	- 43 %	- 38 %	- 11 %
q. autres	- 49,0 %	- 44 %	- 47 %	- 49 %	- 60 %	- 47 %
tous secteurs	- 44,2 %	- 6 %	- 25 %	- 49 %	- 27 %	- 32 %

Lecture : par exemple, dans une modalité de mise en œuvre des hypothèses de travail présentées le 8 juillet par le Gouvernement, la cotisation acquittée par les entreprises du secteur automobile serait inférieure de 35 % à la cotisation qu'elles acquittent en situation de référence (2007).

L'IMPACT DES DIFFERENTS SCENARI PAR TAILLE D'ENTREPRISES

chiffre d'affaires (en millions d'euros)	nombre d'entreprises	cotisation totale 2007 (en M€)	variation de la cotisation totale de TP par rapport à la situation de référence				
			1 ^{ère} simulation réalisée à la demande des associations d'élus locaux	2 ^{ème} simulation réalisée à la demande des associations d'élus locaux	simulation réalisée à la demande des organisations patronales	simulation réalisée à la demande de l'Assemblée Nationale	simulation hypothèse de travail du Gouvernement du 8 juillet
inférieur à 1 M€	1.950.631	3.180	+ 11 %	- 6 %	- 62 %	- 67 %	- 48 %
de 1 à 3 M€	142.317	1.559	+ 32 %	+ 1 %	- 79 %	- 13 %	- 60 %
de 3 à 7,6 M€	50.890	1.439	+ 29 %	- 1 %	- 79 %	+ 11 %	- 31 %
supérieur à 7,6 M€	40.338	17.458	- 12 %	- 31 %	- 41 %	- 22 %	- 26 %
inconnu	704.457	1.159	- 51 %	- 51 %	- 51 %	- 66 %	- 52 %
totaux	2.888.633	24.793	- 6 %	- 25 %	- 49 %	- 27 %	- 32 %

Lecture : la cotisation totale acquittée par les entreprises dont le chiffre d'affaires (CA) est compris entre 3 et 7,6 millions d'euros s'élève en situation de référence 2007 à 1,439 milliard d'euros.

Dans le scénario « Assemblée Nationale », la cotisation de ces entreprises serait en augmentation de 11 %.

Dans le scénario du Gouvernement présenté le 8 juillet, la cotisation serait en diminution de 31 %.

LES TRANSFERTS SECTORIELS ENTRE ENTREPRISES : SUPPRESSION DES EBM

Secteurs d'activités	nombre d'entreprises assujetties à la TP	à solde positif (entreprises « gagnantes »)		à solde nul	à solde négatif (entreprises « perdantes »)	
		montant cumulé des gains (en millions d'euros)	nombre d'entreprises	nombre d'entreprises	montant cumulé des pertes (en millions d'euros)	nombre d'entreprises
a. agriculture, sylviculture, pêche	34.400	- 51	16.000	18.000	+ 1	-
b. industries agricoles et alimentaires	51.400	- 534	32.000	19.000	+ 2	-
c. industrie biens de consommation	46.900	- 378	23.000	24.000	+ 3	-
d. industrie automobile	1.800	- 283	1.800	-	-	-
e. industrie biens d'équipement	35.400	- 479	24.000	10.000	+ 5	1.000
f. industries biens intermédiaires	49.700	- 1.513	35.000	13.000	+ 10	1.000
g. énergie	2.700	- 893	1.000	2.000	-	-
h. construction	291.500	- 708	138.000	152.000	+ 2	1.000
i. commerce	441.200	- 1.492	264.000	176.000	+ 5	2.000
j. transports	70.600	- 982	34.000	36.000	+ 19	1.000
k. activités financières	28.400	- 182	10.000	18.000	-	-
l. activités immobilières	150.100	- 111	28.000	122.000	-	-
m. services aux entreprises	338.800	- 2.066	111.000	227.000	+ 5	1.000
n. services aux particuliers	267.800	- 485	120.000	147.000	-	-
o. éducation, santé, action sociale	316.500	- 204	20.000	296.000	-	-
p. administration	51.000	- 21	3.000	48.000	-	-
q. autres	710.400	- 633	74.000	636.000	+ 1	1.000
tous secteurs	2.888.600	- 11.014	935.000	1.944.000	+ 54	9.000

Lecture : en situation de référence, dans le secteur « industrie et biens d'équipement », 35.400 entreprises sont assujetties à la TP. Dans l'hypothèse de suppression des EBM de l'assiette de la taxe professionnelle, 24.000 entreprises de ce secteur auraient une **cotisation totale réduite** (par rapport à la situation de référence) et totaliseraient un **gain de 479 millions d'euros**.

**LES TRANSFERTS SECTORIELS ENTRE ENTREPRISES :
UNE OPTION DE MISE EN ŒUVRE DES HYPOTHESES PRESENTEES
LE 10 AVRIL PAR LE GOUVERNEMENT**

Secteurs d'activités	nombre d'entreprises assujetties à la TP	à solde positif (entreprises « gagnantes »)		à solde nul	à solde négatif (entreprises « perdantes »)	
		montant cumulé des gains (en millions d'euros)	nombre d'entreprises	nombre d'entreprises	montant cumulé des pertes (en millions d'euros)	nombre d'entreprises
a. agriculture, sylviculture, pêche	34.400	- 49	16.000	18.000	+ 1	-
b. industries agricoles et alimentaires	51.400	- 475	31.000	20.000	+ 3	1.000
c. industrie biens de consommation	46.900	- 338	22.000	24.000	+ 5	1.000
d. industrie automobile	1.800	- 258	1.000	-	-	-
e. industrie biens d'équipement	35.400	- 433	24.000	10.000	+ 8	1.000
f. industries biens intermédiaires	49.700	- 1.378	34.000	13.000	+ 16	2.000
g. énergie	2.700	- 699	1.000	2.000	-	-
h. construction	291.500	- 662	137.000	152.000	+ 6	2.000
i. commerce	441.200	- 1.289	251.000	176.000	+ 18	15.000
j. transports	70.600	- 892	33.000	36.000	+ 23	2.000
k. activités financières	28.400	- 163	10.000	18.000	+ 7	1.000
l. activités immobilières	150.100	- 96	26.000	121.000	+ 9	3.000
m. services aux entreprises	338.800	- 1.937	104.000	227.000	+ 41	8.000
n. services aux particuliers	267.800	- 414	117.000	147.000	+ 6	3.000
o. éducation, santé, action sociale	316.500	- 181	20.000	296.000	+ 2	1.000
p. administration	51.000	- 16	3.000	48.000	+ 1	-
q. autres	710.400	- 575	70.000	636.000	+ 5	4.000
tous secteurs	2.888.600	- 9.853	900.000	1.944.000	+ 152	45.000

☞ A ce jour, aucun tableau sur les transferts sectoriels consécutifs au scénario du Gouvernement présenté le 8 juillet n'est disponible.

LES TRANSFERTS SECTORIELS ENTRE ENTREPRISES :
1^{ER} SCENARIO SIMULE A LA DEMANDE DES ASSOCIATIONS D'ELUS
(TAUX DE COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE : 1,67 %)

Secteurs d'activités	nombre d'entreprises assujetties à la TP	à solde positif (entreprises « gagnantes »)		à solde nul	à solde négatif (entreprises « perdantes »)	
		montant cumulé des gains (en millions d'euros) ^o	nombre d'entreprises	nombre d'entreprises	montant cumulé des pertes (en millions d'euros)	nombre d'entreprises
a. agriculture, sylviculture, pêche	34.400	- 11	10.000	17.000	+ 25	8.000
b. industries agricoles et alimentaires	51.400	- 243	25 000	17.000	+ 58	10.000
c. industrie biens de consommation	46.900	- 144	13.000	21.000	+ 121	13.000
d. industrie automobile	1.800	- 149	1.000	-	+ 32	1.000
e. industrie biens d'équipement	35.400	- 165	12.000	9.000	+151	15.000
f. industries biens intermédiaires	49.700	- 736	23.000	11.000	+ 166	15.000
g. énergie	2.700	- 490	1.000	1.000	+ 45	1.000
h. construction	291.500	- 229	74.000	131.000	+ 331	87.000
i. commerce	441.200	- 433	133.000	138.000	+ 732	170.000
j. transports	70.600	- 514	23.000	33.000	+ 216	14.000
k. activités financières	28.400	- 67	3.000	15.000	+ 372	10.000
l. activités immobilières	150.100	- 35	11.000	98.000	+ 219	41.000
m. services aux entreprises	338.800	- 1.268	42.000	180.000	+ 983	117.000
n. services aux particuliers	267.800	- 156	81.000	127.000	+ 229	60.000
o. éducation, santé, action sociale	316.500	- 57	7.000	232.000	+ 140	77.000
p. administration	51.000	- 6	1.000	39.000	+ 39	11.000
q. autres	710.400	- 605	72.000	636.000	+ 33	3.000
tous secteurs	2.888.600	- 5.308	530.000	1.705.000	+ 3.891	654.000

☞ Le taux de 1,67 % correspond à un produit global du nouvel impôt économique (cotisations « valeur foncière » et « valeur ajoutée ») équivalent au produit actuel de taxe professionnelle (y compris les dégrèvements). La cotisation « VA » est indépendante de celle « VLF » (contrairement au scénario « organisations patronales »).

LES TRANSFERTS SECTORIELS ENTRE ENTREPRISES :
2^{EME} SCENARIO SIMULE A LA DEMANDE DES ASSOCIATIONS D'ELUS
(TAUX DE COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE : 1,19 %)

Secteurs d'activités	nombre d'entreprises assujetties à la TP	à solde positif (entreprises « gagnantes »)		à solde nul	à solde négatif (entreprises « perdantes »)	
		montant cumulé des gains (en millions d'euros)	nombre d'entreprises	nombre d'entreprises	montant cumulé des pertes (en millions d'euros)	nombre d'entreprises
a. agriculture, sylviculture, pêche	34.400	- 23	14.000	17.000	+ 12	4.000
b. industries agricoles et alimentaires	51.400	- 356	28.000	17.000	+ 29	7.000
c. industrie biens de consommation	46.900	- 260	16.000	21.000	+ 43	10.000
d. industrie automobile	1.800	- 212	1.000	-	+ 4	1.000
e. industrie biens d'équipement	35.400	- 307	16.000	9.000	+ 53	11.000
f. industries biens intermédiaires	49.700	- 1.059	27.000	11.000	+ 84	11.000
g. énergie	2.700	- 632	1.000	1.000	+ 24	1.000
h. construction	291.500	- 377	92.000	131.000	+ 163	69.000
i. commerce	441.200	- 794	169.000	138.000	+ 302	135.000
j. transports	70.600	- 732	26.000	33.000	+ 106	11.000
k. activités financières	28.400	- 278	5.000	15.000	+ 69	8.000
l. activités immobilières	150.100	- 81	14.000	98.000	+ 128	38.000
m. services aux entreprises	338.800	- 1.801	53.000	180.000	+ 471	106.000
n. services aux particuliers	267.800	- 257	91.000	127.000	+ 119	50.000
o. éducation, santé, action sociale	316.500	- 96	11.000	232.000	+ 80	74.000
p. administration	51.000	- 11	2.000	39.000	+ 28	11.000
q. autres	710.400	- 616	72.000	636.000	+ 13	3.000
tous secteurs	2.888.600	- 7.892	636.000	1.705.000	+ 1.727	548.000

☞ Le taux de 1,19 % correspond à un produit de cotisation « valeur ajoutée », de 11,6 milliards d'euros qui, ajouté à celui de la cotisation « valeur locative foncière » (5,8 milliards d'euros), aboutirait à un produit total de 17,4 milliards (montant réellement payé actuellement par les entreprises - déduction faite des dégrèvements-). Dans ce cas de figure, les anciens dégrèvements devront être financés par d'autres impôts et des dotations.

LES TRANSFERTS SECTORIELS ENTRE ENTREPRISES :
SCENARIO SIMULE A LA DEMANDE DES ORGANISATIONS PATRONALES
(PLAFONNEMENT A 1,5 % DE LA VALEUR AJOUTEE A TOUTES LES ENTREPRISES)

Secteurs d'activités	nombre d'entreprises assujetties à la TP	à solde positif (entreprises « gagnantes »)		à solde nul	à solde négatif (entreprises « perdantes »)	
		montant cumulé des gains (en millions d'euros)	nombre d'entreprises		montant cumulé des pertes (en millions d'euros)	nombre d'entreprises
a. agriculture, sylviculture, pêche	34.400	- 53	22.000	12.000	+ 1	-
b. industries agricoles et alimentaires	51.400	- 578	39.000	12.000	+ 1	-
c. industrie biens de consommation	46.900	- 403	33.000	13.000	+ 3	-
d. industrie automobile	1.800	- 316	2.000	-	-	-
e. industrie biens d'équipement	35.400	- 510	28.000	7.000	+ 5	1.000
f. industries biens intermédiaires	49.700	- 1.602	40.000	8.000	+ 8	1.000
g. énergie	2.700	- 1.054	2.000	1.000	-	-
h. construction	291.500	- 731	174.000	117.000	+ 2	1.000
i. commerce	441.200	- 1.611	347.000	93.000	+ 5	1.000
j. transports	70.600	- 1.078	40.000	29.000	+ 19	1.000
k. activités financières	28.400	- 196	14.000	15.000	-	-
l. activités immobilières	150.100	-134	73.000	77.000	-	-
m. services aux entreprises	338.800	- 2.192	221.000	117.000	+ 5	1.000
n. services aux particuliers	267.800	- 547	186.000	82.000	+ 1	-
o. éducation, santé, action sociale	316.500	- 412	271.000	46.000	-	-
p. administration	51.000	- 51	39.000	12.000	-	-
q. autres	710.400	- 636	74.000	635.000	+ 1	1.000
tous secteurs	2.888.600	- 12.103	1.604.000	1.276.000	+ 50	7.000

☞ Le plafonnement à 1,5 % de la valeur ajoutée s'appliquerait à l'ensemble de la nouvelle cotisation (y compris celle correspondant à la partie « valeur locative foncière »). A priori, dans ce scénario, l'ensemble des entreprises devrait être gagnant. Les pertes constatées, par exemple dans le secteur « transports », s'expliqueraient par l'existence actuelle de dégrèvements spécifiques.

LES TRANSFERTS SECTORIELS ENTRE ENTREPRISES :
SCENARIO SIMULE A LA DEMANDE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
(CONTRIBUTION « VALEUR AJOUTEE » A 1,5 % APPLICABLE A TOUTES LES ENTREPRISES
DONT LE CA EST SUPERIEUR A 152.500 EUROS - TAUX PROGRESSIF -)

LES PARAMETRES DEFINIS PAR LA COMMISSION DES FINANCES

- **Suppression** des assiettes « **EBM** » et « **recettes** ».
- **Suppression de tous les dégrèvements sur rôles**, y compris le **DIN** et le **crédit d'impôt TP**.
- **Minoration du taux** appliqué au **prix de revient des assiettes foncières des établissements industriels** (applicable également pour la TFPB), telle que l'**assiette nette imposable** au titre de ces deux impôts **baisse de 15%**.
- **Remplacement de l'actuel PVA** par un **plafonnement de la taxe d'activité économique** (nouveau nom donné à la TP foncière résiduelle) à **2 % de la VA**, s'imputant sur l'IR ou l'IS.

- **Remplacement de l'actuelle cotisation minimale sur la valeur ajoutée (CMTP) différentielle par une contribution assise sur la valeur ajoutée (CVA) autonome :**
 - **applicable à toutes les entreprises** dont le **chiffre d'affaires** est **supérieur à 152 500 euros**, y compris les BNC aujourd'hui imposés sur leurs recettes, mais à l'**exclusion** des **entreprises** bénéficiant d'une **réduction « artisans »** et des **coopératives agricoles**,
 - dont le **taux** est le suivant :
 - **taux progressif linéaire de 152 500 euros à 2.000.000 euros de chiffre d'affaires (CA)**, passant de **0% à 1,5%**,
 - **taux de 1,5% au-delà de 2 millions d'euros de CA**,
 - **abattement de 1.500 euros** sur le montant de la CVA pour toutes les entreprises dont le **CA** est **inférieur à 5 millions d'euros**.

LA METHODOLOGIE EMPLOYEE

- La **situation de référence** correspond à la **taxation TP 2007**, avant application des dispositions de l'article 22 de la LFR pour 2008 (nouveau DIN permanent) et les **coûts** présentés sont à **situation constante** (référence TP 2007 sans évolution de bases, ni de taux). L'**impact sur l'impôt sur les sociétés (IS)** n'a **pas** été étudié.

Les **données** sont issues :

- du **résumé général des rôles pour 2007** (état 1913),
 - du **fichier statistique par établissement (FTPS 2007)** correspondant aux **émissions de taxe professionnelle 2007**,
 - du fichier des **déclarations annuelles de résultats professionnels des exercices clos en 2006** (FNDP 2006), pour la détermination de la valeur ajoutée.
- La simulation porte uniquement sur les **entreprises imposables à la taxe professionnelle**. Elle est basée sur les **prévisions d'émissions et de dégrèvements pour 2007**. Le **PVA** et le **nouveau plafonnement** en fonction de la **valeur ajoutée**, la **CMTP** et la **nouvelle CVA** sont **simulées à partir des cotisations issues des avis d'émission de taxe professionnelle 2007 et de la valeur ajoutée** issue des **déclarations annuelles de résultats professionnels des exercices clos en 2006** (FNDP).

Secteurs d'activités	nombre d'entreprises assujetties à la TP	à solde positif (entreprises « gagnantes »)		à solde nul	à solde négatif (entreprises « perdantes »)	
		montant cumulé des gains (en millions d'euros)	nombre d'entreprises	nombre d'entreprises	montant cumulé des pertes (en millions d'euros)	nombre d'entreprises
a. agriculture, sylviculture, pêche	34.400	- 37,5	15.500	17.500	+ 9,2	1.400
b. industries agricoles et alimentaires	51.400	- 361,1	32.500	17.900	+ 13,0	1.000
c. industrie biens de consommation	46.900	- 223,1	21.700	22.000	+ 47,2	3.200
d. industrie automobile	1.800	- 198,2	1.200	300	+ 12,7	300
e. industrie biens d'équipement	35.400	-269,8	21.200	9.700	+ 64,8	4.600
f. industries biens intermédiaires	49.700	- 995,3	32.900	12.100	+ 58,9	4.700
g. énergie	2.700	- 610,6	1.400	1.100	+ 8,0	200
h. construction	291.500	- 472,0	128.600	150.300	+ 85,6	12.600
i. commerce	441.200	- 829,9	253.800	149.700	+ 295,1	37.600
j. transports	70.600	- 655,8	31.000	34.900	+ 87,1	4.600
k. activités financières	28.400	- 96,0	9.000	16.000	+ 159,7	3.400
l. activités immobilières	150.100	- 79,1	35.400	105.800	+ 81,9	8.900
m. services aux entreprises	338.800	- 1.657,1	169.500	142.400	+ 423,3	26.900
n. services aux particuliers	267.800	- 346,1	139.100	123.600	+ 61,6	5.100
o. éducation, santé, action sociale	316.500	- 545,5	280.100	32.600	+ 47,4	3.800
p. administration	51.000	- 52,3	33.600	16.900	+ 7,7	600
q. autres	710.400	- 788,9	140.200	569.200	+ 19,2	1.100
tous secteurs	2.888.600	- 8.218,3	1.346.800	1.422.100	+ 1.482,5	119.800

LE PRODUIT NET DES DEUX TAXES PROPOSEES

- En situation cible, le **rendement de la TAE** s'élève à **5,8 milliards d'euros** et celui de la **CVA** à **12,6 milliards d'euros**, tandis que le **coût du nouveau plafonnement en fonction de la valeur ajoutée** s'élève pour sa part à **400 millions d'euros**.

Le schéma envisagé par la Commission des finances procure donc un **allègement (avant effet IS)** de **6,7 milliards d'euros** aux entreprises, dont la cotisation totale de référence passe de **24,8 milliards d'euros** à **18,1 milliards d'euros**, comme le montre le **tableau** suivant. (en milliards d'euros).

cotisation mise en recouvrement après application des dégrèvements sur rôles et crédits		coût brut	montant de la cotisation minimale		montant du dégrèvement PVA		TP nette de PVA et de cotisation minimale		gain entreprises	gain État	perte collectivités et chambres consulaires
avant	après		avant	après	avant	après	avant	après			
30,7	5,8	24,9	2,6	12,6	8,5	0,4	24,8	18,1	6,7	17,5	- 24,2

- La simulation effectuée produit les **transferts** suivants :
 - **1.346.000 entreprises** sont **gagnantes** à la réforme, pour un **gain total de 8,2 milliards d'euros**,
 - **1.422.000 entreprises** voient leur **situation inchangée**,
 - **119.800 entreprises** sont **perdantes** à la réforme, pour une **perte totale** de près de **1,5 milliard d'euros**.